

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 21

Votants : 25

Date de la convocation : 2 Juillet 2025

N° 25.07.07.13

L'an deux mille vingt-cinq, le sept du mois de juillet, le Conseil municipal de la Commune de JUVIGNAC, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc SAVY, suite à l'absence de quorum lors du conseil municipal du 1^{er} juillet 2025.

PRÉSENTS : M. SAVY, , MME MERLET, M. GRAVIER, MME TAILLADES, M. ROESCH, M. BELENUS, MME BLO, M. GIORDAN, M. DE CHAMBRUN, MME ANDRIEU, MME MOURIES, MME DE LAMOTTE, MM PLAYS, M. N'ZENGUI, MME PARPILLON, MME VELAY, M. GROS, M. LECOQ, MME DRU, MME IKPEFAN, M. AFFRE

ABSENTS : M. BOUSQUEL, M. CASTELL, MME WEBER, MME GUITARD, M. LOPEZ, M. SEBBAK, MME BOULANGEAT, MME LECOQ

PROCURATIONS : Mme HURLIN en faveur de Mme PARPILLON
M. MICHEL en faveur de Mme MERLET
Mme DAMAIS en faveur de Mme PLAYS
M. GALIBERT en faveur de M. GROS

Se mobiliser autour d'une cause majeure de santé publique

« OCTOBRE ROSE » 2025
COLOR RUN

PARTICIPATION FINANCIERE

Madame Hélène Merlet, adjointe déléguée aux Solidarités, au Handicap, aux Séniors, au Social et à la Santé, rapporteur expose aux membres de l'assemblée que depuis plusieurs années, la Ville de JUVIGNAC s'engage activement dans le cadre de l'opération nationale « Octobre Rose » dédiée à la sensibilisation au dépistage du cancer du sein.

Aujourd'hui encore, ce cancer demeure la première cause de décès par cancer chez les femmes en France. Pourtant, détecté précocement, il peut être guéri dans 9 cas sur 10.

Initiée en 1994, l'opération Octobre Rose se traduit chaque année par de nombreuses manifestations organisées par les associations, les structures de santé et les collectivités territoriales, afin de répondre aux questions majeures sur la prévention : Quand effectuer une mammographie ? Quels sont les facteurs de risque ? Quelles femmes sont concernées ?

À l'occasion de la 32ème édition d'« Octobre Rose », la Ville de JUVIGNAC souhaite renouveler son engagement en faveur de la prévention des cancers féminins, notamment ceux du sein et de l'utérus, à travers les objectifs suivants :

- Fédérer et mobiliser la population autour d'une cause majeure de santé publique ;
- Informer et sensibiliser le public sur l'importance du dépistage ;
- Promouvoir la pratique d'une activité physique, bénéfique pour la santé globale.

L'événement central se déroulera le **samedi 4 octobre 2025**, suivi d'une programmation d'actions tout au long du mois, dans le but d'entretenir la dynamique de sensibilisation. Le programme prévisionnel de la matinée sera le suivant

- **Séance de réveil musculaire** assurée par la structure SEVEN ;
- **Organisation d'une COLOR RUN** autour du quartier des Constellations – (2 parcours de 2 km et 5 km) ;
- **Installation d'un village de la prévention** sur la Place du Soleil, accessible toute la matinée.

Le bilan 2024, certes positif a mis en évidence la nécessité d'encourager une participation plus active et engagée. Jusque-là ouverte à libre participation **en faveur de la Ligue contre le cancer, Comité Hérault** il est proposé pour l'édition 2025 d'instaurer une contribution financière modeste des participants à la color run , au profit de la Ligue contre le cancer, Comité Hérault.

Le montant de la participation proposée est le suivant :

- 5 € pour une inscription individuelle (personne seule)
- 8 € par famille (couple ou foyer avec enfants)

Les paiements seront réalisés directement auprès de la Ligue contre le cancer, Comité Hérault.

IL EST DONC PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-22,
Après avoir entendu l'exposé des motifs précédents,

D'APPROUVER la mise en place d'une contribution financière pour les personnes désirant participer à la Color Run, organisée dans le cadre de la campagne d'« Octobre rose »,

D'ADOPTER les montants précités,

Envoyé en préfecture le 09/07/2025

Reçu en préfecture le 09/07/2025

Publié le

ID : 034-213401235-20250709-DELIB25070713-DE

S²LO

D'APPROUVER la signature d'une convention avec la Ligue contre le cancer- Comité Hérault dans le cadre de cette opération notamment pour encadrer le versement des participations auprès de la Ligue,

D'AUTORISER le Maire, ou son représentant habilité à cet effet, à prendre toutes dispositions et à signer tout acte et document rendu nécessaire pour l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil municipal est invité à délibérer.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.



Le Maire,

Jean-Luc SAVY

La présente délibération peut dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication, ou de son affichage, faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER

Envoyé en préfecture le 09/07/2025

Reçu en préfecture le 09/07/2025

Publié le



ID : 034-213401235-20250709-DELIB25070713-DE